
Communiqué de presse

Date: 20 février 2018

Création d'un examen professionnel fédéral de mécanicienne et de mécanicien de locomotive

Les mécaniciennes et mécaniciens de locomotive peuvent désormais passer un examen professionnel fédéral et obtenir ainsi le titre de «mécanicien-ne de locomotive avec brevet fédéral». L'examen professionnel (EP) complète l'admission délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT), ce permis relevant de la souveraineté policière étant toujours exigé. Cette mesure permet d'ancrer la profession de mécanicienne et de mécanicien de locomotive dans le système de formation suisse. Les premières sessions doivent pouvoir se tenir en 2019.

Les mécaniciennes et mécaniciens ayant obtenu l'examen professionnel fédéral bénéficieront d'une qualification reconnue ancrée dans le système de formation suisse, ce qui leur permettra d'accéder à de nombreuses offres de formation continue. La compétitivité du personnel des entreprises ferroviaires sur le marché de l'emploi s'en trouvera ainsi accrue. L'examen peut être passé librement. Les travaux de projet ont été financés en grande partie par des prestations propres issues de la branche, mais aussi par la Confédération.

Une valeur ajoutée pour le personnel des locomotives

Le nouvel examen professionnel fédéral de mécanicienne et de mécanicien de locomotive offrira une qualification reconnue au sein du système de formation. Le diplôme de formation obtenu, à savoir le brevet fédéral, possédera une durée de validité illimitée, contrairement au permis de conducteur de véhicules moteurs délivré par l'OFT. Le nouvel examen peut être passé librement en plus du permis OFT. Il présente un intérêt en particulier pour les mécaniciennes et mécaniciens déclarés inaptes à la conduite pour des raisons médicales. La possession d'un diplôme de formation professionnelle supérieure leur permettra en effet d'accéder à un plus grand nombre de formations continues et de passerelles.

L'EP stimulera en outre la capacité de réflexion du personnel des locomotives, ce qui sera bénéfique pour la sécurité et la qualité.

Par ailleurs, l'examen professionnel fédéral de mécanicienne et de mécanicien de locomotive constitue une mesure pour remédier à la pénurie de personnel spécialisé et doit soutenir la gestion des évolutions actuelles et futures.

L'organisation de l'examen professionnel fédéral confiée à l'association responsable VHBL-AFSM

Récemment créée, l'«Association pour la formation professionnelle supérieure des mécaniciennes et mécaniciens de locomotive (AFSM)» sera chargée de l'organisation et de la réalisation de l'EP. Elle assurera la mise en œuvre de l'examen professionnel fédéral de mécanicienne et de mécanicien de locomotive à l'échelle nationale.

L'association responsable réunit l'UTP (l'organisation faîtière de la branche) et les partenaires sociaux transfair, SEV-LPV et VSLF en tant qu'organisations du monde du travail (OrTra). Elle compte également parmi ses membres les grandes ETF que sont le BLS et les CFF, ainsi que le groupe de chemins de fer à voie métrique RAILplus.

Développement de l'organisation des examens

Durant les prochains mois, l'association responsable VHBL-AFSM poursuivra la mise en place de l'organisation des examens et instaurera ainsi les structures nécessaires. L'objectif est de réaliser les premières sessions de l'EP début 2019.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet de l'association VHBL-AFSM.

Contact pour tout renseignement complémentaire:

Secrétariat d'examen de l'AFSM (téléphone: 031 318 65 80, E-Mail: info@vhbl-afsm.ch)